

LOI TRAVAIL XXL

Le 21 septembre 2017,

ne venez pas aux manifestations si...

- ✓ Vous êtes sûrs de toujours travailler en CDI dans un journal sous les conventions collectives de la presse
- ✓ Vous ne craignez pas de perdre votre emploi et de toucher des indemnités prud'homales puis de chômage au rabais
- ✓ Vous ne craignez pas de perdre vos avantages acquis, par exemple la RTT, le 13^e mois, la prime de vacances, etc...
- ✓ Vous êtes sûr(e) d'obtenir une retraite à taux plein, sans que l'âge de votre départ soit remis en cause d'année en année, avec une pension correcte.
- ✓ Vous pouvez vous passer des organisations syndicales pour défendre vos intérêts.

Dans le cas contraire,
rejoignez l'ensemble des manifestations
qui se dérouleront sur tout le territoire.
Vous avez même la possibilité
de vous déclarer en grève pour vous y rendre.

Les points de rassemblement et les horaires des manifestations

En Lorraine :

A Nancy, à 14 h 30 place Dombasle ; à Bar-le-Duc, à 14 h devant la gare SNCF ;
à Epinal, à 14 h devant la Préfecture ; à Verdun, à 9 h place du 8-Mai.

En Franche-Comté :

A Belfort, à 10 h à la Maison du peuple ; à Besançon, à 11 h place de la Révolution ;
à Montbéliard, à 14 h au Champ de foire ; à Vesoul, à 16 h 30, place Rénet.